



Administration neuchâteloise égalitaire et ouverte à la diversité

Principes

Conformément à la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, à la Constitution neuchâteloise et à la Loi sur le statut de la fonction publique.

Les titulaires de fonctions publiques de l'Etat de Neuchâtel respectent les recommandations suivantes dans les relations avec les usagères et usagers, le public et les autres titulaires de fonction publique.

En respectant les catégories et lignes directrices ci-dessous, les comportements non-souhaités seront évités et les exigences légales respectées.

Favoriser l'accès aux prestations publiques à toutes les personnes, traitées équitablement.

Adopter une pratique et une attitude non-discriminante et ouverte à la diversité, considérée par l'Etat de Neuchâtel comme une richesse.

Renoncer aux commentaires, plaisanteries, affirmations discriminantes.

Prendre les mesures utiles permettant aux personnes ayant besoin d'assistance d'accéder aux prestations.